

JUSTICE CGC

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

COMMUNIQUÉ

Ce projet de loi a été déposé le 28 avril 2018, au Sénat en première lecture.

Le jeudi 13 décembre 2018, la commission mixte paritaire a constaté l'impossibilité de parvenir à élaborer un texte commun sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. (rapport de cette commission sur <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rapports/r1497.pdf>)

Le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la Justice revient, le 15 janvier prochain, en dernière lecture à l'assemblée Nationale.

Plusieurs organisations syndicales appellent à des rassemblements, des manifestations voire à une journée de grève pour faire « pression » sur le Gouvernement.

Le syndicat JUSTICE CGC estime :

- Qu'une action aujourd'hui n'a aucune chance d'aboutir, vouloir faire croire le contraire est fallacieux

Le syndicat JUSTICE CGC rappelle :

- Que les magistrats et les avocats poursuivent des intérêts différents des nôtres.
- Que leurs syndicats n'hésiteront pas à négocier, comme cela s'est déjà fait, dans notre dos pour obtenir satisfaction sur leurs revendications catégorielles .

Le syndicat JUSTICE CGC ne s'associera donc pas à cette journée d'action, mais laisse chacun libre d'y participer.

PARIS, le 14 janvier 2019
P/Le Bureau